L'an deux mil dix-sept, le vingt neuf juin, le conseil communautaire s'est réuni sur convocation adressée le 23 juin 2017, à la salle Faber de Mirebeau-sur-Bèze, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ciaprès :

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 mai 2017
- 2. PETR: présentation du service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols
- 3. Convention Territoriale Globale (CTG)
- 4. Rythmes scolaires
- 5. Information sur les dérogations scolaires accordées pour l'année 2017-2018
- 6. Décision modificative n° 1
- 7. Tarification des services Enfance-Jeunesse
- 8. Droits d'inscription à l'Ecole de musique et de danses
- 9. Tarification des photocopies
- 10. Ecole de musique et de danses déploiement d'une nouvelle esthétique : les arts du cirque
- 11. Règlement de fonctionnement de l'Ecole de musique et de danses
- 12. Calendrier d'ouverture des services petite enfance et enfance jeunesse pour l'année 2017-2018
- 13. Modification des la carte des emplois
- 14. Elections professionnelles
- 15. Etude sur la problématique des déchets ménagers
- 16. Attribution de subventions accordées à l'OISMF
- 17. Information sur la trésorerie
- 18. Questions diverses

Étaient présents: APERT Georges – BAROT Pierre-Alain – BETHENOD Bruno – CADET Christophe - CAYOT Nathalie - CHARLOT Christian - CHEVEAU Aimé - COLLINET Marie-Françoise - De BROISSIA Michel - DESCHAMPS Martine - DONICHAK Emmanuel - DUMONT Yoann - GAVOILLE Nathalie - GREY Michel - HOUDEMENT Guy - JACQUOT Denis - JEANSON David - KREMER René - LAJOUX Isabelle - LECHENET Henri - LENOIR Didier - MARCEAU Marcel - MAROTEL Michel - MATIRON Dominique - MEUNIER Virginie - MOUREAUX Cécile - NIVOIS Valérie - PATEY Jean-Pierre - PETITJEAN Didier - PONSOT Gérard - QUERU Vincent - QUIROT Isabelle - RAPIN Christian - ROBLOT Robert - ROSEY Jean-Marie - ROUGEOT Marie-Claude - SAUVAGEOT-LAPIERRE Valérie - SOUHAIT Laurent - THOMAS Laurent - URBANO Nicolas - VINCENT-VIRY Guy.

<u>Étaient excusés</u>: BOEGLIN Marc - BOISSEROLLES Laurent - BORDERELLE Michel - BOVE Alain - BREDILLET Véronique - CHAPUIS Roland – CLEMENT Françoise - GUELAUD Valérie - JOURDHEUIL André - MARCAIRE Jean-Claude - MOREAU Patrick - RAILLARD Roger.

Ont donné pouvoir : BOEGLIN Marc à QUERU Vincent - GUELAUD Valérie à JEANSON David - JOURDHEUIL André à URBANO Nicolas.

Secrétaire de séance : BAROT Pierre-Alain

Le Président accueille l'assemblée et soumet l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 mai 2017

Le Président soumet le compte-rendu du 18 mai 2017 qui est adopté à l'unanimité.

2. PETR: présentation du service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols

L. Thomas rappelle les dispositions législatives de la loi ALLUR qui met fin à la mise à disposition gratuite des services instructeurs de l'Etat pour les autorisations du droit des sols, pour les communes compétentes appartenant à des intercommunalités de plus de 10 000 habitants. Suite à la fusion, 24 communes de la nouvelle CC Mirebellois et Fontenois (qui recense 12 630 habitants) seront soumises à la loi dès le 1^{er} janvier 2018. Il s'agit de toutes les communes qui ne sont pas en RNU (Règlement National d'Urbanisme), et qui ont un PLU ou bénéficient d'une carte communale.

Le PETR Val-de-Saône Vingeanne propose un service instructeur depuis le 1^{er} juillet 2015, dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT, et invite les 24 communes concernées dans le Mirebellois-Fontenois à y adhérer. (<u>présentation du service en annexe</u>).

L. Thomas précise que les Maires demeurent compétents en matière d'autorisation d'urbanisme et qu'ils sont responsables de la délivrance des actes. Le Maire réceptionne les demandes d'urbanisme, vérifie les dossiers et les transmets ensuite au service instructeur. Une fois le dossier instruit, il est validé, ou non, par le Maire qui assure le contrôle de conformité à l'issue des travaux. Un droit d'entrée unique de 2 € / habitant est demandé aux communes ainsi qu'une participation pour le coût du service avec une part fixe et une part variable (tarification à l'acte). Chaque commune concernée a été destinataire d'une convention qu'il faudra retourner début septembre au PETR avec une délibération.

Cyril Dornier souligne que les communes qui ont toujours été en RNU, le restent, et c'est l'Etat qui continue d'instruire les dossiers d'urbanisme.

A l'inverse, si une commune était en POS auparavant (c'est le cas de toutes les communes du Mirebellois), et qu'elle est passée ensuite en RNU, elle garde la compétence urbanisme et doit adhérer au service instructeur du PETR.

Le Président remercie L. Thomas et C. Dornier pour ces explications.

3. Convention Territoriale Globale (CTG)

P.A. Barot explique que, la réforme territoriale impose aux collectivités une réflexion sur l'organisation de leurs compétences et que la CAF est venue proposer à notre territoire, le 09 juin dernier, de passer une Convention Territoriale Globale. Cette CTG vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions existantes en direction des habitants du territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord-cadre politique entre la CAF et l'EPCI sur une période de quatre ans. Elle s'appuie sur un diagnostic (subventionné à 80 %), partagé avec les partenaires concernés, pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Cette convention nécessite la mise en place d'un comité de pilotage composé de l'élu signataire, du DGS et de l'équipe de direction de la CAF, ainsi que de la désignation d'un chef de projet en charge d'animer la dynamique de projet et de faire le lien entre les orientations stratégiques et les actions.

C'est le premier CTG que sera mis en place avec une Communauté de communes en Côte-d'Or.

Le Président souligne qu'il s'agira d'une formalisation des actions déjà menées et du renforcement de nos relations avec la CAF qui est un partenaire financier important.

D. Jacquot demande si l'on a le choix d'adhérer ou non à cette convention.

P.A. Barot précise que c'est la CAF qui nous a choisi, c'est un atout pour notre territoire. Le diagnostic devrait coûter environ 20 000 €, financé à 80 %, il devrait rester environ 4 000 € à la charge de la collectivité. Cela devrait nous permettre d'évaluer, par exemple, les réels besoins en micro-crèches sur l'axe Arceau-Beire-Bèze.

N. Urbano pense qu'il est important de travailler en partenariat avec la CAF, sur laquelle les élus se sont beaucoup appuyés pour la mise en place de la micro-crèche de Fontaine.

Le Président soumet au vote de l'assemblée l'engagement dans cette démarche partenariale avec la CAF qui profitera indéniablement à notre territoire.

L'assemblée donne son accord, par un vote à main levée, à l'unanimité.

4. Rythmes scolaires

Le Président fait part de plusieurs demandes d'écoles souhaitant revenir à la semaine de 4 jours, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires annoncée. Une réunion a été organisée le 12 juin dernier avec les directeurs d'écoles sur ce sujet, en l'absence de décret. Celui-ci vient d'être publié le 28 juin. Il est proposé ce soir de reporter cette décision à septembre 2018 pour plusieurs raisons :

- le territoire n'a pas de groupe scolaire central et a donc besoin de temps pour harmoniser les demandes,
- le délai est trop court pour 2017 car cela remet en cause le fonctionnement des services périscolaires, restauration, ALSH, et les NAP avec un certain nombre d'agents impactés.

Le Président propose de reporter d'un an la mise en place d'une éventuelle modification des rythmes scolaires afin de prendre le temps de la réflexion, le décret n'obligeant pas à revenir à la semaine de 4 jours.

M. Marotel confirme que dans le décret, il s'agit d'un processus dérogatoire pour revenir à la semaine de 4 jours et que dans tous les cas, c'est la Directrice académique qui décidera.

R. Roblot suggère de prendre cette décision avant le vote du budget 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par un vote à main levée avec deux abstentions et un vote contre, décide de reporter d'un an la décision d'une éventuelle modification des rythmes scolaires.

5. Information sur les dérogations scolaires accordées pour l'année 2017-2018

M. Marotel dresse le bilan des dérogations scolaires accordées pour l'année 2017-2018, après soumission à l'avis préalable de la commission aux affaires scolaires réunie le 24 mai, et validation du Président. Sur 26 demandes, 6 ont été accordées en interne, 19 ont été étudiées pour sortie du territoire dont 7 avec un avis favorable et 12 un avis défavorable, et 1 avis favorable pour une entrée sur le territoire.

6. Décision modificative n° 1

L. Thomas présente le projet de décision modificative n° 1, soumis à l'avis préalable de la commission des finances le 21 juin 2017, et à laquelle il est proposé de rajouter une dépense de 6 700 € en investissement pour des travaux de chauffage sur le site périscolaire de Belleneuve.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par un vote à main levée à l'unanimité, vote la décision modificative n° 1 proposée avec les montants suivants :

Dépenses de fonctionnement : 13 970 €
Recettes de fonctionnement : 122 521 €
Dépenses et recettes d'investissement : 8 075 €

- Virements de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement du budget annexe de l'Office de tourisme

7. <u>Tarification des services Enfance-Jeunesse</u>

Le Président présente à l'assemblée la proposition de tarification des services périscolaires, extrascolaires, de restauration et d'accueil enfance jeunesse pour la rentrée scolaire 2017-2018. La tarification présentée est la même que celle de l'année scolaire passée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité, adopte la proposition de tarification jointe *en annexe*.

8. <u>Droits d'inscription à l'Ecole de musique et de danses</u>

Le Président présente à l'assemblée le projet de tarification pour les droits d'inscription à l'école de musique et de danses pour la rentrée scolaire 2017-2018. La tarification présentée est la même que celle de l'année scolaire passée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité, adopte la proposition de tarification jointe en <u>annexe.</u>

9. Tarification des photocopies

Suite à la fusion, il convient de reprendre une délibération pour la mise en application des tarifs. Le Président présente à l'assemblée le projet de tarification suivant pour la reproduction de documents, au bénéfice notamment des associations du territoire :

Nature de la copie	tarification
A4 simple Noir et Blanc	0.05 €
A4 recto verso Noir et Blanc	0.07 €
A4 simple COULEUR	0.12 €
A4 recto verso COULEUR	0.21 €
A3 simple Noir et Blanc	0.08 €
A3 recto verso Noir et Blanc	0.12 €
A3 simple COULEUR	0.22 €
A3 recto verso COULEUR	0.41 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité, adopte cette proposition de tarification applicable à compter du 1^{er} juillet 2017.

10. Ecole de musique et de danses déploiement d'une nouvelle esthétique : les arts du Cirque

Le Président présente à l'assemblée le projet de prise de l'esthétique « Les arts du Cirque » par l'Ecole de Musique et de Danses pour la prochaine rentrée. Il rappelle que l'Ecole de Musique et de danses a développé des activités sur le Mirebellois qui accueillent aujourd'hui plus de 320 élèves à l'année. A ce titre, la danse a été intégrée au projet de l'école et développée sur le site de Belleneuve en 2015.

Avec la fusion il parait important de créer une dynamique sur le Fontenois autour d'une thématique soutenue par le Conseil départemental dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques et de l'opération « Arts et Scènes ».

Cela permettrait:

- de donner une image plus importante à cette discipline du fait de son rattachement à l'école
- de créer une discipline nouvelle pour l'école en profitant de la dynamique qui a été initiée par une association sur le Fontenois
- Le Président précise que seront dispensés également à Fontaine, dès la rentrée 2017, des cours d'initiation et d'éveil musical.

Isabelle Quirot demande si une plaquette d'information sur les activités proposées sur le territoire de la nouvelle Communauté de communes pourrait être diffusée à tous les habitants.

- Le Président rappelle qu'une plaquette d'information sur l'école de musique a été distribuée à tous les enfants scolarisés et qu'un document 4 pages va être diffusé prochainement à tous les foyers du territoire.
- A. Marnef incite les usagers à consulter le site internet de la Communauté de Communes, ainsi que le compte « Facebook », tous deux riches de nombreuses informations.
- L. Souhait regrette que les tarifs de l'école de musique soient votés ce soir alors que les inscriptions ont déjà débuté, de même que la décision concernant les arts du cirque. Il souhaiterait à l'avenir que les décisions tarifaires, et de modification du fonctionnement de l'école, soient prises avant le lancement des inscriptions.
 - V. Meunier précise cependant que l'atelier « arts du cirque » s'autofinance.
- D. Petitjean rappelle que le forum des associations se déroulera le 02 septembre prochain, où toutes les associations du territoire, ainsi que l'école de musique, seront présentes pour des inscriptions éventuelles.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité, adopte la proposition de prise de l'esthétique « Les arts du Cirque » par l'Ecole de Musique et de Danses, à compter du 1^{er} septembre 2017.

11. Règlement de fonctionnement de l'Ecole de musique et de danses

Le Président présente à l'assemblée le projet de règlement modifié pour l'Ecole de Musique et de Danses du Mirebellois et Fontenois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité, adopte le règlement avec les modifications proposées, applicable à compter du 1er septembre 2017.

12. Calendrier d'ouverture des services petite-enfance et Enfance-Jeunesse pour l'année 2017-2018

Le Président présente à l'assemblée le calendrier d'ouverture des accueils de loisirs et du secteur jeunes du Mirebellois et Fontenois pour l'année scolaire 2017-2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité, adopte le calendrier comme suit :

Mirebeau	Belleneuve	Fontaine	Secteur Jeunes Mirebeau	Secteur Jeunes Fontaine
	Du	VACANCES D'AUTOMNE 21 octobre au 05 novembre 20	017	
Du 23 au 27 octobre (5 jours)	Du 30 octobre au 03 novembre (4 jours)	Du 23 au 27 octobre (5 jours)	Du 23 au 27 octobre (5 jours)	Du 23 au 27 octobre (5 jours)
	•	ACANCES DE FIN D'ANNE 3 décembre 2017 au 7 janvier 9	_	
Du 27 au 29 décembre (3 jours)	Fermé	Du 27 au 29 décembre (3 jours)	Du 27 au 29 décembre (3 jours)	Du 27 au 29 décembre (3 jours)
		VACANCES D'HIVER Du 10 au 25 février 2018		
Du 12 au 16 février (5 jours)	Du 19 au 23 février (5 jours)	Du 12 au 16 février (5 jours)	Du 12 au 16 février (5 jours)	Du 12 au 16 février (5 jours)
	7	ACANCES DE PRINTEMP Du 7 au 22 avril 2018	S	
Du 9 au 13 avril (5 jours)	Du 16 au 20 avril (5 jours)	Du 9 au 13 avril (5 jours)	Du 9 au 13 avril (5 jours)	Du 9 au 13 avril (5 jours)
VACANCES D'ETE A partir du samedi 7 juillet 2018				
Fermé	Du 9 juillet au 3 août (20 jours)	Du 9 juillet au 3 août (20 jours)	Du 9 juillet au 3 août	Du 9 juillet au 3 août

13. Modification de la carte des emplois

A. Marnef présente à l'assemblée les propositions de modifications d'emplois suivantes :

Ecole de Musique et de Danses :

- réation d'un poste contractuel à temps non complet (2h par semaine) pour les arts du cirque
- Augmentation du temps de travail pour le poste d'initiation et d'éveil musical de 3 heures par semaine pour la mise en place d'ateliers sur Fontaine-Française.
- Augmentation du temps de travail pour le poste de danses de 2 fois 2 heures par semaine pour la mise en place de cycles 1 2ème année.

> Secteur Jeunes :

Augmentation du temps de coordination de 2 h par semaine

Ménage dans le Fontenois : 2 943 heures à l'année

Ecole maternelle: 2h30 / 2 agents / jour = 25h
Ecole élémentaire: 3h00 / 2 agents / jour = 30h

> Restauration scolaire: 10 h

Périscolaire : 7h30

➤ Locaux administratifs : 3h

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité, adopte les modifications proposées à la carte des emplois de la Communauté de communes, dont les crédits sont inscrits au budget 2017.

14. Elections professionnelles

Le Président informe l'assemblée que la délibération prise le 12 janvier pour l'organisation des élections professionnelles doit être annulée, l'ensemble des organisations syndicales n'ayant pas été consultées au préalable.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité et en accord avec les représentants syndicaux réunis le 22 mai 2017, adopte la parité au sein du prochain comité technique issu de la fusion, décide que les titulaires de chaque collège (administration / personnels) seront au nombre de 4, et dit que cette délibération annule la délibération n°2017-02-09 du 12 janvier 2017.

15. Etude sur la problématique des déchets ménagers

Le Président rappelle à l'assemblée que la gestion de la collecte, du traitement et de la facturation des déchets ménagers relève aujourd'hui de 2 syndicats. L'harmonisation devra être faite afin qu'à terme, l'ensemble du territoire soit géré de manière identique.

Compte tenu des montants liés à cette compétence et afin de pouvoir prendre une décision éclairée, il est proposé de missionner le cabinet Acti-public sur une étude chiffrée à 5 400 € TTC qui aura pour but : d'identifier les enjeux financiers du retrait de l'un ou l'autre des syndicats, de proposer une répartition de l'actif et du passif du syndicat quitté, et d'analyser les enjeux financiers et tarifaires de l'adhésion à un nouveau syndicat.

Pour N. Urbano, si le Mirebellois rejoint le SMOM d'Is-sur-Tille, il y aura une baisse des tarifs, mais le Mirebellois devra s'acquitter d'une partie de l'actif du Syndicat Mixte de Pontailler qu'il aura quitté.

- B. Bethenod est d'accord sur le fonds mais pas sur la forme. Il pense qu'il ne faut pas se précipiter. Il faut déjà corriger la redevance sur le Mirebellois et mettre en adéquation les gros tonnages avec la facturation. Il rappelle que les directeurs des 3 syndicats (Auxonne, Pontailler et Is-sur-Tille) travaillent pour la remise d'un rapport d'analyse sur le sujet pour la rentrée de septembre. Nous pourrons alors décider ensuite.
- Le Président rappelle que le tarif de la redevance a déjà été doublé l'année dernière pour les établissements médico-sociaux, il parait difficile d'aller au-delà.
- B. Bethenod souligne que le syndicat mixte n'est pas obligé de ramasser les déchets des établissements médicosociaux. Sur d'autres secteurs ces établissements paient le prix demandé ou alors font appel à un prestataire privé.
- L. Thomas n'est pas contre la remise d'un rapport par les directeurs des 3 syndicats de déchets, mais il est important également d'avoir un regard neutre pour analyser la situation et savoir s'il est possible de quitter un syndicat.
 - D. Jeanson alerte l'assemblée sur la redevance des commerçants qui a augmenté, sans aucune information.
- Le Président rectifie cette affirmation et confirme que seuls les établissements médico-sociaux ont été fortement augmentés.
- Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité, décide de retenir le cabinet Acti-public pour mener à bien l'étude relative à la compétence déchets ménagers après la remise du rapport des directeurs des 3 syndicats.
 - R. Kremer demande si une étude est prévue sur le problème de l'eau et de l'assainissement.
 - Le Président répond qu'il faut attendre des certitudes sur cette compétence à venir, mais qu'il s'en soucie.
 - B. Bethenod se fait le relais des associations d'élus qui souhaitent que cette compétence devienne optionnelle.

16. Attribution de subventions accordées à l'OISMF

D. Petitjean rappelle que les demandes des associations sportives du Fontenois ont été examinées et validés lors du vote du budget primitif 2017. Il convient aujourd'hui de valider les demandes des associations sportives du Mirebellois, examinées au préalable par l'OISMF (Office Intercommunal des Sports Mirebellois et Fontenois) auquel une subvention globale de 13 680 \in a été votée au budget primitif. L'an prochain, l'ensemble des demandes des associations sportives du territoire fera l'objet d'un examen par l'OISMF.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité, décide l'octroi des subventions suivantes dans le cadre des aides à l'Office Intercommunal des sports :

Association Jeunesse Club Basket : 1 100 €
Club Cantonal des Arts Martiaux : 1 650 €

Club Moto Verte : 400 €

Club Pongiste Belleneuvois : 1 900 €

➤ Dragon des 3 Rivières : 1 700 €

Football Club Mirebeau Belleneuve : 2 700 €
Handball Club Pontailler Mirebeau : 1 700 €

La Boule Mirebelloise : 600 €
Mirebeau Natation : 700 €
Tennis Club Mirebellois : 800 €
Office Intercommunal : 430 €

17. Information sur la trésorerie

A la date du 29 juin 2017, la trésorerie de la Communauté de communes s'élevait à 274 905 € avec tirage sur la ligne de trésorerie de 250 000 €, et une avance de trésorerie de 117 000 € au budget annexe des déchets ménagers.

18. Questions diverses

- FPIC: pour rappel, aucune somme ne sera prélevée au titre de 2017 sur les budgets communaux et intercommunaux.
 - Invitation de l'AMF 21 le 1^{er} juillet à 10 h à Brétigny pour rencontrer les 5 députés de Côte-d'Or.
- Ecole de Musique et de danses : spectacle de danse de fin d'année au complexe de Belleneuve le 1^{er} juillet à 20 h 30, avec la contribution de tous les enfants du périscolaire et du secteur jeunes qui ont participé aux décors. Les inscriptions pour la rentrée se poursuivent le lundi 3 juillet.
- Porte ouverte petite enfance le 7 juillet de 16 h à 19 h au Multi-accueil de Mirebeau avec la participation du Relais Petite Enfance et de la micro-crèche de Fontaine.
 - Forum des associations le samedi 02 septembre de 14 h à 18 h au complexe sportif de Belleneuve.
- Au nom de la municipalité de Belleneuve, V. Quéru remercie l'école de musique et de danses pour sa brillante prestation lors de la fête de la musique et des écoles le 23 juin dernier à Belleneuve.
- R. Kremer remercie le Président de l'Office de Tourisme et de la commission « Tourisme » de la Communauté de communes, et toutes les personnes qui ont voté lors du passage à la télévision du village de Bèze le 13 juin dernier, dans l'émission « le village préféré des français ».

Les retombées économiques sont très significatives (+ 4000 entrées aux grottes par rapport à l'année passée) et l'économie locale en profite (restaurateurs, commerçants, etc...). Il félicite également l'initiative du « Triporteur » sur Bèze qui est très apprécié.

- H. Lechenet confirme que l'Office de Tourisme abonde ces derniers jours de demandes sur le village de Bèze.
- ▶ J.M. Rosey soumet l'idée d'un concours auprès des 2 collèges du territoire pour la création du logo pour la communauté de communes.
- Y. Dumont demande où nous en sommes par rapport à « GEMAPI ». Le Président informe qu'une rencontre entre les 2 syndicats « Bèze-Albane » et « Basse Vingeanne » est prévue, mais le sujet est compliqué. N. Urbano évoque la problématique sur les investissements réalisés par les différents syndicats.
- ▶ B. Bethenod informe que la commune d'Arceau a reçu une revalorisation des bases CFE pour 2013 et 2014, la revalorisation pour 2015 et 2016 devrait arriver dans le courant du 4^e trimestre 2017. Il informe que 3 nouveaux sites de chambres d'hôtes vont ouvrir à Arceau, ainsi qu'un site de « para-moteurs voiles ».
- Une réunion des Maires est prévue le 05 juillet au Clos Vougeot. Les 2 navettes de la communauté de communes ont été retenues.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 21 septembre 2017 à 20 h à Mirebeau, salle Faber. La séance est levée à 22 h.

Les délibérations prises le 29 juin 2017 par le Conseil Communautaire, sont dans l'ordre :

N° 1	Convention Territoriale Globale
N° 2	Rythmes scolaires pour 2017-2018
N° 3	Décision modificative n° 1
N° 4	Tarification des services enfance-jeunesse
N° 5	Droits d'inscription à l'école de musique et de danses
N° 6	Tarification des photocopies
N° 7	Esthétique les arts du cirque à l'école de musique et de danses
N° 8	Règlement de l'école de musique et de danses
N° 9	Calendrier d'ouverture des accueils de loisirs et des secteurs jeunes du Mirebellois et du Fontenois pour l'année 2017-2018
N° 10	Modification de la carte des emplois
N° 11	Nombre de sièges au prochain comité technique
N° 12	Etude sur la compétence déchets ménagers
N° 13	Attribution de subventions accordées à l'OISMF

BAROT Pierre-Alain CHEVEAU Aimé

BETHENOD Bruno COLLINET M. Françoise

CADET Christophe DE BROISSIA Michel

CAYOT Nathalie

APERT Georges

DESCHAMPS Martine

CHARLOT Christian

DONICHAK Emmanuel MOUREAUX Cécile

DUMONT Younn NIVOIS Valérie

GAVOILLE Nathalie PATEY Jean-Pierre

GREY Michel PETITJEAN Didier

HOUDEMENT Guy PONSOT Gérard

JACQUOT Denis QUERU Vincent

JEANSON David QUIROT Isabelle

KREMER René RAPIN Christian

LAJOUX Isabelle ROBLOT Robert

LECHENET Henri ROSEY Jean-Marie

LENOIR Didier ROUGEOT Marie-Claude

MARCEAU Marcel SAUVAGEOT-LAPIERRE Valérie

MAROTEL Michel SOUHAIT Laurent

MATIRON Dominique THOMAS Laurent

MEUNIER Virginie URBANO Nicolas

VINCENT-VIRYGuy